

# ADSASO!

Organe mensuel du Régionalisme Breton

Rédaction et Administration : 53, rue de la Vierge — BREST Téléphone 5-56 C.C.P. RENNES 17.120

Abonn : France : 5 fr.  
— Etranger : 8 —

SEPTEMBRE 1930 N° 4  
Le N° : c fr. 25

## CONVOICATIONS

Le jeudi 18 Septembre, à 20 h. 30, réunion plénière du groupe brestois de l'Adsao. A l'ordre du jour : préparation de la campagne d'automne.

Le dimanche 21 Septembre, à Gouesnou, réunion publique organisée par l'Adsao.

Les trois réunions qui devaient se tenir le 28 Septembre, à Plougastel-Daoulas, sont remises à une date ultérieure à cause du Radio-Rallye breton que l'Adsao organise le même jour.

Nous n'avons pas reçu à temps pour le présent numéro la copie de notre collaborateur breton actuellement en vacances. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs bretonnants.

## BRETAGNE, FRANCE, HUMANITÉ

Certains ont souri de voir placer la question bretonne dans son cadre européen.

S'il existe une Bretagne, une race et un peuple breton, je prétends que leur condition et leur avenir ne regardent pas seulement l'Europe : ils intéressent l'humanité.

La science enseigne que la nature jamais ne se recopie.

Il n'est pas, au firmament, deux étoiles exactement semblables; pas deux feuilles identiques dans toutes les forêts du monde; pas deux bêtes, dans toute la faune de l'univers, qui ne présentent quelques traits distinctifs.

Ce qui est vrai de la nature est vrai de l'homme. Nul être humain n'est identique à un autre.

Chacun présente à la terre un visage et une personnalité qu'elle ne connaît pas et qu'elle ne reverra plus.

Pourquoi ne consacrer à l'étude de la variété de l'univers se divisant en régions et que la multitude des corps s'assemblent par espèces.

De même a-t-il voulu que le genre humain se répartit en races, — vastes foyers communs où se rassemble l'autonomie des familles respirant le même air, labourant la même terre et le même océan, parlant la même langue, pratiquant la même foi, vivant durant des siècles la même vie avec ses épreuves, ses gloires, ses espoirs.

Chaque race s'enrichit des dons, des instincts, des vertus, en un mot des valeurs particulières qu'elle emprunte aux individus et des valeurs plus générales que lui transmettent les familles.

Si Dieu a fait ainsi les Races dissemblables et riches elles-mêmes de talents qui leur sont propres, n'est-ce pas afin que, grâce à leur apport particulier, s'enrichisse le trésor commun de la civilisation ?

Ce sont là des faits de nature. Je le constate, j'en subis l'influence, j'en porte l'empreinte au plus profond de moi-même et j'entends leur voix qui me dit :

Aime et sers avant tout les tiens, ceux de ton sang, ta parenté, ta famille, ta maison, ton hameau, ton village.

Aime et sers ensuite les hommes de ta Race, tes compatriotes, fils de Celtes comme toi et la terre qui les porte : la Bretagne, ta première patrie.

Aime et sers enfin le grand pays auquel, depuis quatre siècles, s'est attaché le tien : la France et tes concitoyens les Français.

En accroissant le patrimoine matériel et moral de ta famille, tu enrichis ta Bretagne; la Bretagne plus prospère fera la France plus opulente et les progrès de la France serviront la civilisation humaine.

Admirable hiérarchie du dévouement et du service ! Elle légitime et situe notre effort. S'il existe une Bretagne et, sur son sol, une race originale, le droit naturel, d'accord avec les intérêts de la civilisation, exige que la personnalité du peuple breton soit mise en état de développer ses puissances particulières, c'est-à-dire qu'un régime d'initiative et de liberté remplace enfin la condition servile où l'emprisonna la main d'un despote.

P. MANAC'H

« Les masses populaires... sont lassées de querelles confessionnelles et se passionnent pour des réalités plus nourissantes ».

J. DESGRANGES  
Député du Morbihan

Le Dimanche 28 Septembre

## 2<sup>e</sup> RADIO-RALLYE AUTOMOBILE BRETON

Organisé par l'ADSASO

Sous la Présidence d'Honneur de Charles LE GOFFIC

avec le concours du

POSTE DE RADIO-DIFFUSION DE LA TOUR EIFFEL

Sous le Patronage de :

- M. le Préfet du Finistère;
- M. le Sous-Préfet de Brest;
- la Chambre de Commerce de Brest;
- du Syndicat d'Initiatives (ESSI) du Nord Finistère;
- de l'Automobile-Club du Finistère;
- de l'Aéro-Club du Finistère;
- du Moto-Club du Finistère;
- du Radio-Club du Finistère.

(NOMBREUX PRIX EN ESPECES ET EN NATURE)

Pour les travailleurs de la terre et du rail

### Investi de la confiance des cheminots et mandaté par notre Conseil Fédéral

le Président de l'Adsao intervient, la crise est dénouée

Il y avait déjà 21 jours que durait ce lamentable conflit des Chemins de fer départementaux qui lézait gravement les intérêts des agriculteurs et industriels comme ceux de la population bretonne dans son ensemble.

Nous avons constaté qu'au 21<sup>e</sup> jour de cette grève, environ cent wagons attendaient leur transbordement, embouteillant les voies de garage du port de commerce.

Les constructeurs de machines agricoles ne recevaient plus notamment le matériel et les accessoires de montage ou de réparation qui leur étaient indispensables pour les travaux de battage.

Déjà bien compromise par le mauvais temps, la récolte allait encore souffrir du retard occasionné par le manque de machines.

Les acheteurs n'auraient plus l'emploi d'un matériel qui n'aurait pas été livré à temps. Le département (en l'espèce les contribuables), allait avoir à indemniser ou les expéditeurs ou les destinataires et réparer bien d'autres préjudices.

L'acuité de la crise que nous subissons ne pouvait donc que s'accroître.

L'ADSASO ne pouvait assister impassible aux troubles économiques déjà constatés et devant la perspective des répercussions que ne manquerait pas d'engendrer la prolongation indéfinie d'un conflit qui n'avait que trop duré, il décida d'intervenir.

Le premier soin fut de prendre contact avec le personnel en grève, d'entendre ses doléances, de connaître ses desiderata.

Au premier abord, ces travailleurs dont le front commençait à s'assombrir devant les conséquences d'un chômage prolongé, reçurent notre président avec une surprise facile à comprendre mais connaissant bien celui qui venait vers eux, ils n'eurent cependant aucun doute sur le caractère sérieux de sa démarche, et ne cachèrent pas leur étonnement de voir que l'ADSASO, seul, s'intéressait à leur sort.

En l'absence de M. Hopp, président du Comité, ses collègues remercièrent l'ADSASO de sa démarche et, dès le lendemain, M. Hopp lui-même voulut bien nous exposer la genèse de cette affaire. Après avoir pris connaissance des demandes formulées par le personnel depuis janvier dernier, s'être entouré des renseignements les plus complets et les plus impartiaux, l'ADSASO se rendit compte qu'il serait inutile de tenter près de la Compagnie d'exploitation une démarche quelconque.

Notre président décida en conséquence de porter la question directement devant

l'ingénieur en Chef du département.

La Fédération a déjà eu occasion de constater que la plupart des demandes qu'elle a adressées directement aux Pouvoirs publics ont reçu une suite favorable. Sa puissance augmentant de jour en jour avec la masse de ses adhérents, lui permet d'ailleurs de présenter désormais ses revendications avec autant de fermeté que de modération.

Les journaux ont reproduit le résultat de l'entrevue de notre président avec M. Cavenel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Quimper, qui a bien voulu déclarer que l'ADSASO n'avait rien de nécessaire pour lui permettre de prendre position, tant dans l'intérêt du personnel que dans l'intérêt du public.

Nous pouvons affirmer que M. Cavenel a usé de tous les moyens en son pouvoir pour amener la Compagnie à composition; et si la politique méfiste ne s'en était mêlée, ce conflit aurait trouvé sa solution dès le 23 ou le 24 Août.

Il nous reste la satisfaction de savoir que M. l'ingénieur en Chef Cavenel a déclaré textuellement, en son bureau, au Président de l'ADSASO :

« Vous présentez la question du seul point de vue admissible; il n'y a pas d'autre moyen de l'envisager, et vous voyez effectivement les choses d'une façon rationnelle. »

Venant de la part d'un technicien éminent, doué d'un réel talent et servi par un sens très ferme de la logique cette déclaration vaut son prix.

Nous savons l'apprécier comme il convient.

Malgré diverses oppositions le Conseil Général s'est réuni. Si l'ADSASO n'était pas intervenu et n'avait fait entendre en temps opportun ses arguments, cette réunion aurait été certainement différée. Elle a permis aux vaillants petits cheminots de reprendre le travail d'une façon honorable. Disons aussi que ce conflit aura permis à l'ADSASO de mesurer sa puissance et sa valeur.

Nos lecteurs savent, en effet, que la question des chemins de fer à voie étroite dont la Bretagne détient le triste record, occupe une grande place dans notre programme de revendications.

Avant que soit expiré la première période décennale du contrat par lequel le département est lié à la Compagnie Ferrière l'ADSASO pense pouvoir provoquer une solution favorable de nature à donner à la fois satisfaction au personnel et aux usagers, c'est-à-dire au public sans causer aucun déchet aux contribuables ni aux transporteurs bretons.

Notre président décida en conséquence de porter la question directement devant

Le Dimanche 28 Septembre

## Automobilistes bretons

prenez part

au Radio-Rallye breton

de l'Adsao

Sous le Patronage

du grand quotidien régional

l'Ouest-Eclair

Voir l'article ci-dessous

### Automobilistes bretons

prenez part

au Radio-Rallye breton

de l'Adsao

Il y a deux ans, dans son numéro du 8 Juillet 1928, le journal le « Haut-Parleur » enregistrait le gros succès obtenu par le premier Radio-Rallye Breton.

« Cette épreuve, disait-il, s'est courue avec un véritable enthousiasme, par une belle journée ensoleillée. Si les postes récepteurs sont nombreux dans la région, il a fallu néanmoins une intelligente organisation pour assurer à cette attraction sportive le très vif succès qu'elle a obtenu. Si la chose est aisée à réaliser dans la région parisienne où les grands postes abondent, il n'en est pas de même dans le Finistère qui ne possède aucun poste radiophonique. »

Ce qui, à cette époque ont suivi de près les travaux du comité... réunit, chargé de l'organisation de ce Rallye, à l'occasion de la Foire-Exposition de Brest se soulevèrent certainement au prix de quelles difficultés fut érigé le poste provisoire d'émission établi au Parc au Duc avec le concours du service des transmissions de la Marine à Brest, grâce à l'amabilité de son chef distingué, M. le capitaine de Vaisseau Jourdan de la Passardière.

En effet, deux jours avant l'épreuve, le dit Comité ignorait encore si le poste de la Marine serait autorisé officiellement à transmettre les messages du Rallye.

Cependant, ajoute le Haut-Parleur, « tandis qu'une foule de curieux se pressait autour des hauts-parleurs, qui répétaient la dernière phrase à capter, les concurrents échangeaient leurs impressions, très satisfaites, et émettant tout le vœu de voir prochainement se renouveler semblable épreuve. »

« Le Radio-Rallye ne fut pas seulement une agréable partie de plaisir, il

bles sans doute que les concurrents parisiens que la Compagnie des Chemins de fer Départementaux prétend nous imposer à la faveur des subventions qui lui sont dispensées à nos frais.

Nul ne pourra, en effet, nous contredire lorsque nous affirmerons que la S.A.T.O.S. et la Compagnie des Chemins de fer Départementaux ont des ateliers communs, des garages communs, un service d'eau commun, un personnel, un téléphone, des bureaux, des guichets communs, et naturellement une clientèle commune.

Nous attendons les protestations de la Compagnie pour donner plus de précision — si elle le désire — Nous aurons d'ailleurs le temps de revenir sur cet important problème d'intérêt breton.

Etienne CORRE.

fut aussi plein d'enseignements. Il permit de sélectionner les appareils tant en robustesse qu'en puissance, pureté et sélectivité. »

Le deuxième Radio-Rallye Breton, sera organisé par l'Adsao et disputé le dimanche 28 Septembre courant.

De nombreux constructeurs et résidents de la Région, nous ont également promis leur participation et leur concours.

Grâce au dévouement, aux relations et aux démarches de notre excellent ami, M. J. Bergot, chef de la station de Radio-diffusion de Rennes, nous avons obtenu le concours du Poste d'Etat de la Tour-Eiffel, qui transmettra les messages aux concurrents.

Ces messages seront au nombre de sept et les heures de transmission sont officiellement fixées.

Le parcours n'est pas encore définitivement arrêté; le Radio-Club a bien voulu accepter de mettre au point la nouvelle formule du règlement qui sera publiée incessamment.

Le droit d'entrée des concurrents est fixé à 20 francs pour les automobilistes et 10 francs pour les motocyclistes.

De très nombreux prix en espèces et en nature seront attribués aux concurrents. Parmi ces derniers figurent des postes et accessoires de T.S.F. et d'automobiles, batteries d'accumulateurs, redresseurs de courant, transformateurs, lampes de T.S.F., diffuseurs, carburateurs, bougies d'auto, abonnements à divers journaux et revues, ouvrages de la T.S.F., plaquettes, médailles et diplômes.

Mentionnons que chaque concurrent aura droit à un abonnement gratuit d'un an à l'Adsao.

Les concurrents déjà abonnés, auront la faculté de faire noter cet abonnement au nom d'une autre personne.

Nul doute qu'avec de tels concours, cette manifestation bretonne n'obtienne le plus brillant succès.

Pour consacrer cette belle fête nous sommes d'ores et déjà en mesure d'annoncer que la Tour-Eiffel radiodiffusera le dimanche soir, 28 courant, un concert breton.

Enfin, pour rester dans la note, le poste d'émission préludera, avant chaque phrase à capter, par les premières strophes du Bro Grog ma Zadou.

Les engagements au Rallye sont reçus soit au Siège Social de l'Adsao, 53, rue de la Vierge, soit à l'Ouest-Eclair, soit au Syndicat d'Initiative, place Anatole France.

## Oui, la Bretagne est sacrifiée.

En voulez-vous une preuve de plus ?

Commandez une barrique de Cidre et une barrique de Vin.

Le transport de la première vous coûtera 30 0/0 de plus que le transport de la seconde.

Pourquoi ?

L'Adsao réclame l'égalité des prix de transport.

Et il l'obtiendra...

GRAINS DE BON SENS

## «... EN CHIENS DE FAIENCE»

C'NOUÏL. — Alors on va voter ? Combiens de candidats sur la ligne ?

FISTOUL. — Trois, dont deux à droite, celui de gauche et celui de droite.

C'NOUÏL, souriant. — Gauche, droite ! C'est rigolo.

FISTOUL. — Qu'est-ce qui est rigolo ?

C'NOUÏL. — La politique, politique d'adjutant, de chien de garde, d'épicière...

FISTOUL. — M'expliqueras-tu ta kyrieelle ?

C'NOUÏL. — Agneau blanc, va ! Tu le connais, les candidats : l'un marche avec l'ardieu sur un programme que la Gauche prétend sien; ou le sacre droitier. L'autre, en combattant l'ardieu, combat son propre programme et se proclame gauchard. Les deux candidats sont de braves gens : n'en disons rien. Mais la situation, tu ne la trouves pas désopilante ?

FISTOUL, gêné. — Avec ça tu ne m'as pas expliqué...

C'NOUÏL. — Ah oui ! ma « kyrieelle », comme tu dis. Je constate que la politique des politiciens, ressemble souvent à un combat de nègres dans la nuit noire.

Doctrines et programmes sont noyés dans les ténèbres. Les partisans n'y voient goutte. Ils pourraient s'égarer. Des adjutants les encadrent : gauche, droite ! et les feront marcher comme des soldats poméranais au pas de l'oie; il faut des chiens de garde pour empêcher le troupeau de désertir sa bergerie, un épicière vigilant pour empêcher que les pots de confitures ne s'égarer parmi les pots de moutardes.

FISTOUL. — Tu as de l'imagination.

C'NOUÏL. — Je l'ouïense ?

FISTOUL. — Non, mais il faut bien accepter les conditions de la lutte.

C'NOUÏL. — A moins de les changer.

FISTOUL. — Et tu proposes ?

C'NOUÏL. — Au lieu de reconnaître les deux candidats sont à incontestables républicains. Au point de vue social, celui que vous parquez à droite pourrait même faire la nique au représentant des gauches. Alors tout le problème est de savoir si le droitier jouira de toutes les libertés que la loi reconnaît au gaucher. Je dois être une espèce de sauvage car je ne comprends pas qu'une pareille question se pose devant un peuple civilisé.

FISTOUL. — Et tu voudrais ?

C'NOUÏL. — Je voudrais que les Bretons qui sont, par tradition, des hommes de liberté, se reconnaissent égaux devant la loi française, qu'ils occupent de plus en plus l'initiative que quelques caporaux qui font métier de le mener, eux citoyens libres, comme des escouades de bleus. L'Adsao voudrait qu'il y ait accord en immense majorité sur l'essentiel, les Bretons cessent de se manger le nez comme des chiens maigres et puissent se consacrer à l'essentiel, les batailles politiques, du moins, la lutte du combat tombée, que les Bretons, fils du même sang, liés par de communs intérêts, se retrouvent et s'aiment et se groupent et s'entraident. Leur relèvement est à ce prix.

FISTOUL. — Foutre, tu n'as pas tort. Je suis ton voisin, je te connais, je l'estime. Hé bien, il y a des jours que rougis de l'avouer, où, moi qui suis de gauche, je t'aurais étranglé avec plaisir parce tu étais « de droite » comme ils disent.

C'NOUÏL. — Je t'en aurais fait autant, mon pauvre vieux.

FISTOUL. — C'est fou. Entre donc et trinquons en vrais frères que nous sommes.

BRUG-ARÉ

## Aimez-vous la «pistroille»

Il est de l'intérêt de l'humanité qu'il existe des nations. Il est de l'intérêt de la nation que ses enfants soient groupés en provinces vivantes, ayant chacune sa personnalité, sa physionomie et son esprit particulier.

J'imagine que lorsqu'ils ont à la fois, dans leur cave des vins d'Anjou, de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux et du cidre de Bretagne, les plus zélés partisans de l'Union Nationale n'ont pas l'idée de les mélanger tous ensemble, dans une même cuve, sous prétexte de faire un vin unique, un vin total, et proprement un vin français. S'ils accomplissaient cette mixture sacrilège, ils n'obtiendraient qu'une «pistroille» sans nom, indigne de tous les palais délicats et précisément indigne du goût et du nom français. Il en est de nos esprits comme de nos vins. Si vous voulez qu'ils demeurent français, il faut qu'ils conservent leur clarté originelle, leur spécification, leur qualité de famille et de terroir, chacun de leurs caractères distinctifs; ce n'est pas dans l'égalité uniforme, mais dans la diversité que nous devons chercher notre richesse. C'est en demeurant et en devenant de plus en plus bretons, angevins, champenois, bourguignons ou bordelais, qu'ils pourront croquer l'orgueil de se dire vraiment français.

VITAL-MAREILLE

## La réforme qui rajeunira l'Etat en affranchissant les Provinces

Dans chaque région, il y a un Tribunal administratif régional. Les Conseils de préfecture sont supprimés.

La région est subdivisée en arrondissements.

Un Préfet régional représente le pouvoir exécutif dans la région.

Art. 40.

L'Assemblée régionale délibère sur la création de voies ferrées d'intérêt local dans les conditions prévues par la loi du 26 Juillet 1913, sur la création ou l'amélioration des canaux, sur l'amélioration du régime des eaux.

Elle statue sur la création ou l'amélioration

des ports, sur les transports automobiles ou autres, sur l'organisation de sources électriques et sur la transmission de l'énergie électrique.

L'Assemblée régionale statue sur le classement et la direction des routes régionales, prescrit leur ouverture et leur redressement. Les délibérations qu'elle prend à cet égard produisent les effets spécifiés aux articles 15 et 16 de la loi du 21 mai 1836.

Elle opère le déclassement de ces routes. Elle statue : sur les projets, plans et devis des travaux à exécuter pour leur construction, leur rectification et leur entretien.

Sur l'établissement et l'entretien des

voies et passages d'eau sur les routes régionales, ainsi que sur la fixation des péages, si elle décide d'en établir;

Sur les projets, plans et devis de tous autres travaux à exécuter sur les fonds régionaux;

Sur les concessions à des associations, à des compagnies ou à des particuliers, de travaux d'intérêt régional;

Sur le principe et le montant des subventions qu'elle peut avoir à accorder à l'Etat, aux arrondissements, aux communes, aux syndicats et aux associations syndicales constitués dans les termes de la loi du 11 Juin 1865 pour les travaux intéressant la région.

Elle statue sur les offres faites par les arrondissements, les communes, les associations et en particulier pour concourir à des dépenses quelconques d'intérêt général.



# La vie active de l'ADSASO

Comment tous les Bretons de bonne volonté peuvent, avec l'Adsao, travailler au relèvement du pays.

L'Union Régionaliste Bretonne a tenu, à Crozon, du 3 au 7 Septembre, un congrès tout à fait remarquable par l'importance et l'intérêt de ses travaux. On ne peut que regretter que des orateurs ou des rapporteurs tels que MM. de l'Estourbeillon, président; Ch. Brun, Gourvil, de Guényveau, Jaffrenou, n'aient pas pu assister autour d'eux des auditeurs plus nombreux. L'Adsao eut de très heureux et intéressants échanges de vues et de sympathies avec les Bretons de bonne volonté qui furent les bienvenus à leur savants travaux; le souci de retracer la vie active de notre Fédération ne lui permit guère. Aussi bien, les quotidiens et les hebdomadaires ont déjà longuement raconté le congrès et, sans doute, le Bulletin annuel de l'U.R.B. publiera-t-il, comme d'habitude, l'essentiel des rapports présentés.

## Une Fédération populaire organisée pour l'action

Tel fut le sujet de la communication que le secrétaire général de l'Adsao développa au cours de la séance de travail du 5 septembre, présidée par M. Etienne Corre.

Les Congrès de l'U.R.B., déclare-t-il, ont eu l'immense mérite d'établir un corps de doctrine et un programme de revendications qui sont le patrimoine des militants bretons et que nous recevons, quant à nous, avec la plus vive gratitude. Ils ont comblé autant de phares éclairant les routes de Bretagne et nous marchons à leur lumière.

Mais un idéal n'est pas fait pour trôner dans l'azur; il doit servir de guide à une action réalisatrice. Et, d'autre part, à une époque où l'opinion est souveraine, c'est une condition de succès que de gagner l'adhésion du peuple. Aussi est-ce devant le peuple breton que l'Adsao a décidé de poser la question bretonne.

On connaît son but: protéger, mettre en valeur le patrimoine moral et matériel hérité des ancêtres - langues et traditions, beautés naturelles et artistiques, gloires de la vieille patrie; vertus et santé de la Race, ressources du sol et du sous-sol, intérêts agricoles, commerciaux et maritimes; — en un mot, promouvoir le progrès breton en confiant à une assemblée bretonne le soin de statuer sur les affaires proprement bretonnes.

L'œuvre est commencée et les concours affluent. Partout où nous sommes appelés, nous sommes accueillis, précédés de ses représentants les plus qualifiés, membres de la municipalité et dirigeants des œuvres agricoles. Mais on ne sert bien que les causes que l'on aime et on aime une cause dans la mesure où on la sert. Offrir aux membres de l'Adsao un splendide idéal de justice, de progrès et de fraternité bretonne serait donc faire œuvre assez vaine si, en même temps, on n'ouvrait carrière à toutes les activités avides de réalisations.

Or il n'est pas un seul membre de la Fédération, qu'il soit jeune ou âgé, intel-

lectuel ou manuel, riche ou pauvre, qui ne puisse, avec l'Adsao, faire quelque chose et même beaucoup pour la Bretagne.

## Avec les jeunes

Depuis neuf mois, le groupe des Jeunes Bretons existe et vit. Il a tenu vingt-deux réunions privées et organisé une réunion de propagande. Ce qu'on y fait? Etudier l'histoire, la géographie, les arts, les ressources économiques du pays, apprendre à l'aimer pour le mieux servir. Elle le sert déjà, notre vaillante jeunesse. Il y a quatre mois à peine que notre journal se publie et plus de quarante communes du Léon ont reçu la visite de nos camarades volontaires. Ce sont les jeunes qui pilotent le journal et le mettent sous bande, qui rédigent les adresses, qui alimentent les quatorze dépôts de Brest, se chargent d'envoyer nos convocations, de préparer la kermesse annuelle et les fêtes de l'Adsao. Nul ne rechigne à la besogne. — *W. P. 200*, debout! C'est leur devise. L'Adsao n'est pas un journal, c'est un mouvement.

D'autres groupes seront fondés qui tendront à l'aine une main fraternelle. Que les jeunes isolés dans nos villes et dans nos campagnes sachent que, dès à présent, un foyer clair et gai leur est ouvert à l'alibi de l'Adsao. Qu'ils veulent bien écrire à Emile Mével, 53, rue de la Vierge, et ils recevront les indications qui leur permettront, même dans leur solitude, de vivre de la vie de la vie de l'Adsao et d'être utiles à leur pays.

## Par le journal

L'Adsao est une coopérative de propagande et d'action. Chacun y est invité à utiliser ses aptitudes.

Tenez-vous une plume? Avez-vous quelque chose à dire pour le bien de vos compatriotes? Allez-y. Le journal est l'œuvre et la chose de tous. Envoyez votre copie. Le comité de rédaction décidera s'il y a lieu d'insérer... ou de mettre au panier. Il n'est pas grinceux, ne soye pas susceptible. La Cause avant tout!

N'est pas écrivain qui veut; mais propagandiste? Chercher un lecteur, un abonné parmi ses proches et amis, ajouter un dépôt aux 280 que nous avons créés depuis 3 mois et au pouvoir du premier venu. Il suffit d'avoir une petite flamme au cœur. Les vaillants se font camelots. Mais oui. Le titre a peu de prestige; mais la prière de ne pas confondre: il y a deux sortes de camelots, les uns qui vendent n'importe quoi pourvu qu'on les paye, — les autres, les nôtres, qui travaillent gaiement, s'amusant avec leur journal, leurs idées personnelles. Chapeau bas devant ceux-ci!

Le tirage de l'Adsao varie actuellement entre 4 et 5.000 exemplaires, chiffre justifiable de l'imprimerie Nouvelle, 33, rue E-Zola, Brest. C'est un beau début. Si nos amis le veulent ce chiffre sera doublé avant trois mois.

## Par la parole

« Le peuple est qui lui parle », a-t-on dit. Pur paradoxe; le peuple entend trop de paroles et trop de révérences pour se donner au premier venu. Mais vienne l'orateur qui nous noble souffle inspire et qui, pour s'être penché sur les problèmes de la vie, sait donner une voix aux aspirations profondes du peuple et à ses besoins réels, celui-là sera écouté, suivi. On le croira sans peine, les orateurs de l'Adsao ne sont pas tous des foudres de tonnerre. Chacun de ses adhérents, intellectuel ou manuel, exerce une profession. C'est là, dans le cadre professionnel que son activité portera ses meilleurs fruits. Syndicats, mutualités, caisses d'assurance et de crédit, le premier devoir d'un membre de l'Adsao est de s'y dévouer. Ceci pour trois raisons: 1° toute société libre est une victoire sur l'étatisme; 2° dans la Bretagne il y a des Bretons en chair et en os dont la condition sociale ne saurait nous laisser indifférents; 3° au sein de ces sociétés professionnelles se forment les hommes de complétude et d'initiative dont aura besoin la Bretagne affranchie.

Mais la tâche de nos amis dépasse la sphère de ces petites associations locales. Bretons, ils ne sauraient oublier les intérêts généraux du pays. Aussi tendront-ils à rassembler les groupements économiques et sociaux, œuvres agricoles, chambres de commerce, syndicats ouvriers et patronaux, sociétés d'éducation morale et physique, etc., dans le cadre de la province bretonne.

## Réalisations

Le journal, le discours ne sont que des moyens de rayonnement. Ils font connaître la Bretagne, son âme, ses droits, ses intérêts et suscitent dans les cœurs bien nés la passion de la servir.

Pour servir les Bretons victimes de passadros et d'abandons, certains attendent que la Bretagne soit libre. Que nous ayons des bastilles à abattre et des libertés à conquérir. L'Adsao l'a assez dit et y travaille autant que possible. Mais il n'est pas aussi sûr qu'un peuple ne vit pas d'œuvre de salive et il travaille de toutes ses forces pour améliorer l'ordre des Bretons. A-t-il constaté que le bidon d'essence se paye 4 frs de plus en Bretagne qu'à Paris? Il dénonce cette anomalie, agit auprès des pouvoirs publics et les prix baissent.

L'Artillerie Navale plus vance que les requins de l'Océan réussit-elle à chaparder aux Brestois la seule grève qui leur restait? L'Adsao organise une pétition populaire et gagne un premier résultat: la physionomie du vieux château qui domine la grève sera respectée. Ecclaire la grève des Cheminots: l'Adsao prend position et contribue à hâter la solution du conflit.

Ces initiatives et quelques autres dont nous garderons d'exagérer l'importance ont en l'heureux effet de mettre en lumière la méthode réaliste de notre Fédération. Nul parmi ses membres et parmi ceux qui la connaissent, ne doute que son activité ne grandisse avec sa puissance numérique et ne contribue à redresser les injustices dont souffrent nos compatriotes.

## Notre action civique et administrative

Mais c'est toute la maison qu'il s'agit de rebâtir: œuvre immense dont l'effort incombe principalement aux Bretons librement associés, mais aussi, pour une part, aux Pouvoirs publics.

Dans ses rapports avec les représentants du Gouvernement et avec les corps élus, l'Adsao apporte le plus sincère esprit de collaboration. On dit: la modération n'a jamais rien obtenu. Et l'on éclate en vituperations et l'on se campe dans une attitude de défi. Geste facile, impuissant, puéril!

Nous répliquons: il y a une expérience qui n'a pas été faite. Depuis un siècle et demi la voix officielle de la Bretagne est étouffée et sa volonté collective n'a jamais réussi à se manifester que par des élections, où la question bretonne n'avait aucune place. Constituez une force; confiez vos revendications au peuple breton. S'il échoue, lui, mais alors seulement, vous aurez le droit de dire que la méthode de collaboration est condamnée.

Justement, la raison d'être des groupes locaux que l'Adsao s'efforce à multiplier et à fédérer c'est d'incarner en quelques hommes résolus la volonté de leurs concitoyens. Secondés par l'influence massive de la Fédération, chaque groupe présente ses vœux aux municipalités; les comités régionaux soutiendront les intérêts de la région devant les conseils d'arrondissement et de département; l'Adsao, aidé quelque jour, — il l'espère du moins — par des représentants plus unis et plus conscients de leur devoir breton, défendra la Bretagne devant le Pouvoir central.

## Notre action économique et sociale

Plus importante incontestablement l'œuvre de l'action économique et sociale. Chacun de ses adhérents, intellectuel ou manuel, exerce une profession. C'est là, dans le cadre professionnel que son activité portera ses meilleurs fruits. Syndicats, mutualités, caisses d'assurance et de crédit, le premier devoir d'un membre de l'Adsao est de s'y dévouer. Ceci pour trois raisons: 1° toute société libre est une victoire sur l'étatisme; 2° dans la Bretagne il y a des Bretons en chair et en os dont la condition sociale ne saurait nous laisser indifférents; 3° au sein de ces sociétés professionnelles se forment les hommes de complétude et d'initiative dont aura besoin la Bretagne affranchie.

Mais la tâche de nos amis dépasse la sphère de ces petites associations locales. Bretons, ils ne sauraient oublier les intérêts généraux du pays. Aussi tendront-ils à rassembler les groupements économiques et sociaux, œuvres agricoles, chambres de commerce, syndicats ouvriers et patronaux, sociétés d'éducation morale et physique, etc., dans le cadre de la province bretonne.

## Un marin traduit devant le Conseil de guerre a-t-il le droit de choisir son défenseur

Le Ministère de la Marine a été saisi du très regrettable incident que nous relatons ci-dessous et qui intéresse les « cols bleus » si sympathiques à l'Adsao. Le 18 mars, un jeune marin breton (et fils de marin), Roger Le Drullec, embarqué sur le *Diderot*, lors en rade de Brest, était traduit devant le conseil de guerre réuni à bord de ce navire, pour répondre d'une absence illégale — que la loi qualifie de désertion. — Lorsque le Commissaire de 1<sup>re</sup> classe Le Clère, Commissaire rapporteur et du Gouvernement lui a notifié, conformément aux prescriptions de l'article 130 du Code de justice maritime, l'ordre de mise en jugement du Contre-Amiral Le D'O, Commandant la deuxième escadre, le renvoyant devant cette juridiction, Le Drullec lui a fait connaître qu'il désirait être défendu par un « ami » dont il a indiqué le nom et la qualité — (d'honorabilité parfaite) — et mention en a été faite comme la loi l'exige, sur le procès-verbal de cette notification.

Le matelot Le Drullec s'était ainsi conformé aux prescriptions de l'article 130 du Code de justice maritime lequel, en ce qui concerne le libre choix de son défenseur par l'accusé, s'exprime comme suit: « Il (l'accusé) peut être autorisé par le président à prendre pour défenseur un parent ou un ami. »

Ce n'est que dans le cas où l'accusé a déclaré qu'il n'avait pas fait choix d'un défenseur que le Commissaire du Gouvernement doit l'informer qu'il lui sera désigné un d'office par le président (article 139 du code de justice maritime). Et, dès l'instant que l'accusé a désigné un parent ou un ami, le président n'a pas tenu compte du désir nettement formulé par cet accusé, il a passé outre, et, à sa demande, M. le Capitaine de Frégate Marie, Commandant en second du *Voltaire*, appelé à la présidence du conseil de guerre du *Diderot*, a fait désigner, d'office, par le bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de Brest, un jeune avocat stagiaire pour assurer la défense du dit accusé.

Ce jeune avocat stagiaire — c'est tout à son honneur — a eu à cœur de vouloir s'effacer devant l'ami (homme d'un certain âge), choisi par ce jeune marin pour le défendre. Il en a été dissuadé par le dit ami... et puis le jour de l'audience approchait... L'ami demandé par le matelot Le Drullec pour le défendre — défenseur légal et très versé dans le droit maritime — a aussitôt adressé une protestation à M. le Contre-Amiral Le D'O, qui a examiné celle-ci — ce sont ses propres expressions — avec le désir de lui « donner satisfaction »; il a, finalement, maintenu la décision de M. le Clère et Marie. Mais il a cru pouvoir se tirer de la situation en émettant dans l'audience que l'ami avait placé en répondant à la requête qu'il avait reçue dans les termes suivants:

« Afin de préparer ainsi, selon leurs moyens, une représentation bretonne des intérêts bretons. Nous aurons occasion de revenir sur les questions du plus haut intérêt que posent à nos amis MM. Guillot, Gantois, de Roncey et sur les explications très intéressantes de M. de l'Estourbeillon concernant les attributions des Chambres d'Agriculture. Nous avons voulu, à la suite du rapport, esquissier le programme d'action que l'Adsao offre à ses adhérents. Il n'est pas un homme de bonne volonté qui ne puisse y tenir un rôle utile et, par conséquent, contribuer dans la joie d'une amitié cordiale à l'éclosion d'une Bretagne nouvelle. M. Etienne Corre remercia l'Assemblée de l'intérêt qu'elle veut bien manifester à l'Adsao et M. de l'Estourbeillon salua notre mouvement, si ferme dans la doctrine et si vaillant dans l'action, comme le jeune espoir de la Bretagne. L. SIMON.

« ... Afin que rien ne manque à la défense de l'accusé, j'ai invité le président du conseil de guerre à vous faire citer comme témoin à décharge; vous pourrez ainsi faire état devant le conseil des éléments favorables au matelot Le Drullec qui sont en votre possession. » Cette proposition n'a point été acceptée. On ne transforme pas, en effet, une « défense » en un témoignage. Et puis — et surtout — une question de principe se posait, et il faudra bien qu'elle soit résolue.

Le Ministère de la Marine a été saisi de cet incident et la triple question suivante a été soumise à sa haute appréciation: 1° Le matelot Le Drullec a-t-il eu le libre choix de son défenseur? 2° Le Commissaire du Gouvernement et le Président du conseil de guerre du *Diderot* ont-ils été fondés à ne point se conformer au désir formellement exprimé par ce matelot que je sois son défenseur? 3° Si oui, sur quelle raison ont-ils fait reposer leur décision?

La réponse du Ministère de la Marine a été la suivante: « En la circonstance, le président du Conseil de guerre n'a fait qu'user du pouvoir qu'il tenait de la loi, en se conformant, d'ailleurs, aux usages du port de Brest. La réplique suivante a été faite à la réponse ministérielle: « Je me permets, à cet effet, de vous faire observer que vous avez été induit en erreur. »

Après la guerre, il m'a été donné, sur sa demande, de défendre un autre accusé, marin, originaire de Brest, en conformité de l'article 130 du Code de Justice Maritime, le président de cette juridiction (le conseil de guerre maritime permanent à terre) ayant acquiescé au désir de l'accusé — n'ayant eu, d'ailleurs, aucune raison pour refuser celle-ci.

M. le Capitaine de frégate Marie qui, je le sais, cédé aux instances injustifiées de M. le Commissaire de 1<sup>re</sup> classe Le Clère, n'avait non plus aucune raison de rejeter la demande du matelot Le Drullec de m'avoir pour défenseur. Et, alors, la partie de l'article 130 du Code de Justice Maritime relative à la faculté laissée à l'accusé, après avoir été autorisée par le président, à prendre pour défenseur un parent ou un ami — ne signifie rien, sans aucune application possible, doit être considérée comme lettre morte. Or, est-ce ainsi que l'a entendu le législateur qui a porté dans le Code de Justice Maritime cette partie de cet article 130? Je ne pense pas. Je suis certain de contraire. Il est d'autre part, absolument inexact que le président du Conseil de guerre du *Diderot* se soit conformé aux usages du port de Brest, comme vous l'avez écrit. Le Conseil de guerre maritime permanent (à terre) ne fait désigner des défenseurs d'office (avocats stagiaires) qu'aux accusés qui n'ont pas fait connaître les défenseurs choisis par eux, mais il ne s'est jamais permis — son Commissaire du Gouvernement est trop respectueux de la loi, de son but, de son esprit — comme l'a fait celui du *Diderot*, de passer outre, SANS RAISON, au désir formellement exprimé par un accusé d'avoir le défenseur de son choix — considérant ce désir comme un droit sacré.

Le Ministère de la Marine a été, par une nouvelle supplique, invité à vérifier, à contrôler, au parquet du Conseil de guerre maritime permanent (à terre), ce qui vient d'être avancé ci-dessus. L'affaire en est là. C'est, à l'heure actuelle, M. Rio, Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine de guerre, — un Breton, un de Chez Nous, qui est saisi de la question. Nous lui demandons très instamment de vouloir bien examiner, lui-même, la question qui lui est soumise et de ne point se borner, comme cela a eu lieu jusqu'à présent, à transmettre une évasive réponse — toujours la même — de ses bureaux. Le Ministère de la Marine a été, jusqu'ici, inexactement renseigné, il a été induit en erreur. Il faut qu'il veuille savoir, qu'il sache la vérité.

L'article 130 du Code de Justice maritime dans la partie qui a fait l'objet de l'incident que nous relatons, doit-il, oui ou non, être respecté? Le matelot a-t-il, oui ou non, le droit de choisir un « ami » pour défenseur ou cette partie du Code de Justice maritime est-elle lettre morte ou abandonnée au « caprice » des Commissaires du Gouvernement ou des présidents des Conseils de guerre maritimes? Il faudra bien qu'on le dise...

## M. Doumergue chez nous

Le 9 Octobre, le Président de la République sera l'hôte du Finistère. Quimper recevra le matin, l'après midi comportant l'essentiel du programme: l'inauguration du pont de Plougastel et le lancement du croiseur *Dupleix*.

Ce que sera exactement la journée de M. Doumergue, on l'ignore. Arrivant à Brest vers midi, le Président de la République gagnera, sans doute, directement la salle des fêtes où se tiendra le banquet donné en son honneur. Tout en déjeunant notre hôte illustre devra entendre, en quelques discours, les remerciements, congratulations et doléances de ses amphitryons, car son temps sera limité. Vers 2 heures, il devra être au pont de Plougastel pour y couvrir le traditionnel ruban. Ensuite une réception au pays des fraises est vaguement prévue. Après quoi — autre projet — M. Doumergue, admirateur, sur le cours Dajot, les beaux costumes réunis en une fête bretonne. Puis, sans être décidé, le chef de l'Etat s'en ira vers l'arsenal où le *Dupleix* sera lancé à 16 h. 30; heure fixe, celle-là conditionnée par la marée.

Le Président de la République qui se fera, paraît-il une fête de venir en Bretagne malgré la perspective d'un voyage fatigant, n'aura donc pas le temps d'observer la véritable physionomie du Finistère. Il faut regretter que son voyage ne porte pas sur deux journées au moins: l'une de fêtes et de cérémonies, l'autre d'observation pure dans les trois ou quatre centres d'activité typiques de notre région.

Mais si M. Doumergue et sa suite ne peuvent se livrer chez nous à un voyage d'étude, ce déplacement présidentiel, intelligemment exploité par la Fédération des syndicats d'initiative de Bretagne avec le concours de l'ouest-Eclair, ne manquera pas d'avoir d'heureuses repercussions dans notre région, au point de vue économique.

En effet, du 6 Octobre au 9 Octobre, une excursion de propagande aura lieu de Rennes à Brest, avec arrêts à Saint-Malo, Saint-Brieuc et Morlaix. Vingt cinq directeurs de grands journaux régionaux français, ou chefs d'agences de presse étrangères seront invités à cette excursion qui fera donc connaître la Bretagne aux publicistes les plus qualifiés pour comprendre et vanter ensuite les charmes de notre petite patrie.

## A deux grands Bretons

La Bretagne vient de célébrer deux de ses gloires les plus pures: A. Le Braz dont la statue dominant la magnifique vallée du Gouëdic a été inaugurée, dimanche, à Saint-Brieuc; notre grand ami Ch. Le Goffic à qui les Bretons réunis la veille à La Clarté, dans une cérémonie à la fois simple et grandiose ont offert, avec son habit d'académicien, l'hommage d'affectionnée admiration de ses compatriotes.

## Le congrès de Guingamp

Des séances de travail qui précéderont la récente fête du Bleu-Brag à Guingamp reteniront principalement les remarquables travaux de M. l'abbé Mary sur l'histoire bretonne et de M. l'abbé Battany sur la Littérature bretonne. L'Adsao se promet bien d'en donner à ses lecteurs une longue analyse sinon de larges extraits.

La fête du B.B. a été favorisée par un temps splendide et suivi par des milliers de Bretons. Le B.B. excelle à organiser des manifestations et à rassembler les foules toujours avides de belles cérémonies, de chants et de spectacles ressuscitant la poésie du passé. A l'Adsao, nous nous efforçons de préparer l'avenir par un labeur constant et ardu. Aussi quand reviendra l'été, amenant une trêve que nos militants n'ont pas connue cette année, assisterons-nous avec allégresse aux fêtes qui couronneront nos travaux, comme on aime à saluer la touffe de genêts que les maçons laborieux dressent sur le faite de la maison achevée.

BREIZIS WAR ZAO  
GANT AN ADSAO  
EVIT DIFENN BREIZ

## Le travail prodigieux des cultivateurs bretons

# UNE ENQUÊTE AU PAYS DES FRAISES (1)

L'ŒUVRE D'ADRIEN LE GALL

4 heures du matin; le temps de la traversée était limité et bien souvent, à défaut de vent dans les voiles, il fallait ramer dur pour arriver à l'heure au troisième bassin à Brest, où les volutiers attendaient les colis pour les remettre à la grande vitesse avant le départ du train. Chaque sloop emmenait ainsi environ 2.000 boîtes par voyage.

La réputation de la fraise de Plougastel s'étendant de plus en plus, les exportations vers l'Angleterre commencèrent via Saint-Malo, vers 1881-85.

Les colis étaient acheminés par fer jusqu'à Saint-Malo où les transitaires ou entrepreneurs de charrois en prenaient livraison et les remettaient aux cargos en partance sur l'Angleterre.

Bons nombre de cultivateurs ont d'ailleurs gardé un bon souvenir de ces transporteurs de l'époque qui entretenaient les meilleures relations avec leurs amis Plougastels, leur rendant souvent visite et venant même s'enquérir, chaque année du rendement probable de la prochaine récolte.

Hommes pratiques et dévoués, courtiers à l'occasion, ils s'entretenaient avec habileté près des acheteurs anglais, sondant leurs besoins éventuels.

Les producteurs ne manquaient pas de faire leur profit de ces indications.

Mais l'intervention d'un homme allait rapidement modifier les méthodes employées jusqu'alors. Adrien Le Gall, qui pendant 15 ans déjà avait mené la rude vie du marin-pêcheur, quittant son village natal de Ty-Floc où vit s'établir Kerizit, désarma son bateau et s'adonna à la culture.

Sa passion pour la mer l'emporta dès le début et son premier geste fut de s'embarquer pour l'Angleterre à la recherche du meilleur port de débarquement en vue de la création d'un service direct.

Tantôt à Swansea, à Cardiff, à Manchester, il prépara méthodiquement les débouchés nécessaires, surveilla les débarquements et l'arrivée en bon état des cargaisons de fruits, créa les marchés, établit lui-même les cours si bien que, grâce à son sens inné des affaires, à son intelligence, à son initiative personnelle, Adrien Le Gall traça, il y a 45 ans, la voie qui a été suivie depuis.

En 1896, Adrien Le Gall, seul justicier alors, créa avec Joseph Billant, de l'Auberlac'h, la première société d'exportation qu'il appela « Shippers Union ».

Les pourpaliers aussitôt engagés avec la Great Western par les deux dirigeants de la nouvelle association aboutirent rapidement, si bien qu'un service direct Plougastel-Plymouth était immédiatement établi et, cette même année, en Juin 1896, le premier vapeur anglais vint jeter l'ancre dans le petit port du Passage de Plougastel.

Ce fut le point de départ d'une culture intensive dont le développement s'est poursuivi jusqu'à l'essor que nous constatons.

Comme son associé, Joseph Billant, eut l'occasion de faire de fréquents voyages en Angleterre, se consacrant à l'œuvre commune jusqu'à sa mort survenue en 1908.

Son fils, Pierre Billant, effectuait également un voyage annuel. Tous ces hommes maniaient la langue anglaise avec aisance; par leur droiture, leur activité, ils eurent tôt fait de s'imposer sur le marché d'exportation qu'ils avaient su ouvrir.

Signalons en passant que la Shippers-Union, avait à son service comme commis, Mathieu Dineuff, beau-père de l'Amiral Salaün, et oncle de Ch. Raoul.

Par suite des circonstances et aussi en raison de l'augmentation de la production, deux nouvelles sociétés se formèrent en 1898 et 1899, la Farmers Union, et la New-Union.

En 1908, après le décès de Joseph Billant, son associé Adrien Le Gall-Gourmelon, continue la Shippers-Union avec Le Gall-Galéron, Lagathu, Moal et Piriou.

Puis en 1909 les deux autres sociétés « la Farmers » et la « New-Union » fusionnèrent et formèrent l'« Union ».

Il y a actuellement trois groupements de producteurs en présence qui tous comprennent des hommes d'une rare énergie et rompus à la pratique des affaires:

1°) La Shippers-Union présidée par son fondateur Adrien Le Gall, de Kerizit, toujours sur la brèche malgré ses 73 ans.

2°) L'Union, présidée par M. Jean Corre de Kergoff.

3°) Le Syndicat F.F. (Fermiers fraisiéristes), dont le président est M. J. M. Kéromnès, de Pen-an-Ero.

Dans un prochain article nous examinerons la question du chargement, du transport, de l'embarquement des fruits, de l'utilisation possible du pont de Plougastel ou des autres moyens à envisager pour améliorer les méthodes actuellement employées.

Etienne CORRE

## UNE NOUVEAUTÉ INTÉRESSANTE

Rien n'est désormais plus facile, ni plus économique, que d'avoir chez soi l'eau chaude en permanence, de jour comme de nuit, par la simple ouverture d'un robinet. Utilisez pour cela les appareils accumulateurs chauffés par le gaz.

Sans que vous ayez à vous en occuper, sans remplacement de votre compteur actuel, sans grossissement de vos tuyaux le gaz vous maintiendra à la température, une provision d'eau toujours disponible.

Consultez la Compagnie du Gaz, 24, rue Jean Jaurès qui se fera un plaisir de vous montrer, dans ses magasins des appareils en fonctionnement, de vous documenter et de vous fournir, pour les installations que vous projetez, études et devis à titre purement gratuit.

En outre, jusqu'au 1<sup>er</sup> Août elle vous consentira une remise de 10 % sur les installations de plomberie nécessaire pour le fonctionnement des appareils à eau chaude.

Quand vous avez lu ce journal, ne le jetez pas; faites-le lire à vos amis.

Imp. LE GRAND et TOWSEND - BREST

Le Gérant: E. TREGUIER

(1) Voir l'Adsao, n° d'Avril.

**BOULARD & CHUPIN**  
QUINCAILLERIE

11, Rue Louis-Pasteur - BREST

ARTICLES de MÉNAGE  
OUTILS AGRICOLES  
PEINTURE - FERS

Épicerie de marques, Liqueurs fines  
Vins fins, Confection de choix. Biscuits

**LA BONNE MAISON**

CHAPPELLE Alfred

SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Côtes-du-Nord

Dépôt en Face l'Église

**GRANDE BOUCHERIE**

**E. COATARMANACH**

Halles St-Louis - BREST

**M<sup>me</sup> P. COELENBIER**

43, rue Emile-Zola - BREST

Le plus grand choix de meubles

EN TOUS GENRES

Tapisserie - Tentures - Tapis

Spécialité de location de meubles

**LIBRAIRIE LE JAN**

27, rue de Siam - BREST

TOUS les LIVRES Français et Bretons

Fournitures pour Ecoles et Bureaux.

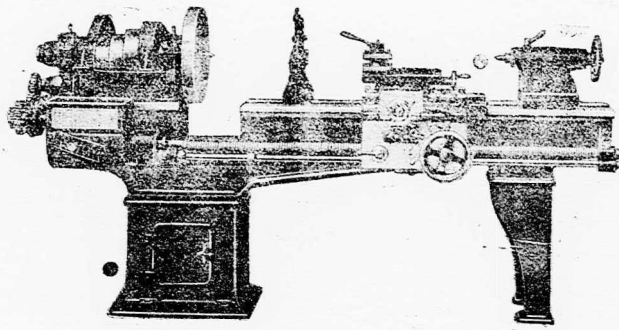
le joint le plus étanchéement connu  
et apprécié



POUR LES  
L'HERMETIE

ENJOINT SPECIAL  
pour JOINTS de MOTEURS  
& de CARTERS

Adopté par tous les Constructeurs  
Garages et ateliers de réparations



MACHINES-OUTILS A BOIS ET A MÉTAUX

VENTE A CRÉDIT

Etienne CORRE, 51 à 59, rue de la Vierge - BREST

Ateliers & Chantiers

**GOURIO**

32, Quai de la Douane, 32 - BREST

R. C. 212, Brest

Constructions navales - Canots de Plaisance et de Pêche

Moteur Marin CASTELNAU

MOTOGODILLE

SUPER ELTO

PEINTURES MURALES

SUR EMPLACEMENTS RESERVÉS

J. RAUB

BREST - 3, rue Jean-Jaurès, 3 - BREST

TÉLÉPHONE 2-62

**"RADIO - SELL"**

T. S. F. - AGENCE EXCLUSIVE RADIO L. L.

59, Rue de la Vierge - BREST - Téléphone 5-56 et 7-30

Tous les appareils (T. S. F. PICK-UP - DISQUES-PHONOS)  
sont vendus payables en 6, 12 ou 18 mensualités

FAITES TOUS VOS ACHATS  
dans les Succursales de  
**l'ÉCONOMIE BRETONNE**

vous y trouverez de  
**BONS PRODUITS**

TOUTE L'ALIMENTATION  
LES VINS & SPIRITUEUX  
LES ARTICLES de MÉNAGE

des prix, de la Qualité !

**AFFAIBLIS, ANÉMIÉS**

Vos forces reviendront vite si vous sa-  
vez faire choix d'un fortifiant de pre-  
mier ordre, à la fois tonique et dépara-  
tif.

L'« ULMINUCINE MOREUL » est ce  
fortifiant. A base d'iode et de phospho-  
re, cette incomparable préparation rend  
à tous la santé. Enfants faibles, jeunes  
filles dont la formation est difficile, fem-  
mes à l'époque critique, personnes de  
tout âge épuisées par une longue mala-  
die ce qu'il faut à tous c'est l'« ULMINU-  
CINE MOREUL ».

Prix : 24 fr. et 12 fr. 50, impôt com-  
pris dans toutes les pharmacies et au La-  
boratoire du Docteur Moreul à Lande-  
neau.

Pour vos

**COMMANDES D'IMPRIMÉS**

Adressez-vous à

**l'Imprimerie Nouvelle**

**LE GRAND & TOWNSEND**

32, Rue Emile-Zola

**BREST**

Téléphone 7-24

DE LA QUALITÉ DES PRIX

**NOVELTY**

Tailleur

20, Rue de Siam BREST 24 bis, Rue de la Mairie

Vêtements pour Messieurs & Garçonnetts

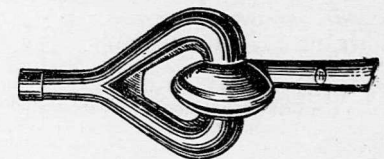
:- TROUSSEAUX :-

**SuperVulc**



**Steigboy**

LE SEUL POT D'ÉCHAPPEMENT QUI NE  
PRENNE AUCUNE FORCE AU MOTEUR



POSE INSTANTANÉE DANS TOUS LES GARAGES

**Aux GALERIES SAINT-MARTIN**

BREST - 108 à 112, rue Jean Jaurès - BREST

Lainages & Soieries Haute Nouveauté

BONNETERIE - CHEMISERIE

CONFECTIONS POUR DAMES

VÊTEMENTS FAITS D'AVANCE & SUR MESURE

POUR HOMMES & JEUNES GENS

UNIFORMES

COSTUMES CIVILS

Maison Auguste LÉON

Fondée à Brest en 1849

"BELLE JARDINIÈRE"

59, rue de Siam - BREST

La Maison n'a pas de Succursale.

Grande Librairie

**L. LE BORGNE**

59, Rue Emile-Zola - BREST

**Bandages "GRAMMONT"**

**GARAGE JULIEN BONNET**

BREST - 49, Rue Traverse, 49 - Téléphone 8-75

AGENCE EXCLUSIVE DES AUTOMOBILES

**MATHIS**

Atelier pour Réparations en tous genres.  
Recharge d'Accumulateurs - Accessoires et pièces détachées  
Stock Michelin - Travaux de tours - Soudure Autogène.

Si vous voulez nous aider  
à défendre les intérêts Bretons  
envoyez nous votre adhésion  
et votre abonnement au journal

Chèques Postaux Rennes 17-120.

DEMANDEZ

**LES BIÈRES DE KÉRINO**

TRANSPORTS GÉNÉRAUX

**J. LABAT**

Rue Diderot et Avenue de la gare

**BREST**

Téléphones 3-81 & 5-71

**ORGANES DE TRANSMISSIONS**

**PALIERS à BAGUES et à BILLES - POULIES - COURROIES - ARBRES, etc...**

Toutes fournitures pour l'Industrie **ETIENNE CORRE, 51 A 59, RUE DE LA VIERGE - BREST**

17.120

Notez ce chiffre

Vous avez lu la « Déclaration »  
de l'Adsao.

Elle vous plaît.  
Les mots y sonnent clair et ren-  
dent le son des âmes.

Pas de formules ambiguës voi-  
lant au public le dessin des initiés

On y dit carrément ce qu'on  
est : citoyen français et patriote  
breton, — ce qu'on veut : une  
Bretagne organisée pour le pro-  
grès.

Vous êtes de cœur et d'esprit  
avec l'Adsao; vous saluez en lui  
le mouvement réalisateur et pro-  
gressiste que vous attendez...  
N'attendez plus, faites le geste

qui vous est dicté par vos convic-  
tions : 1°) adhérez à l'Adsao; si  
vous le pouvez, versez votre coti-  
sation : cinq francs; si vous ne le  
pouvez pas, adhérez tout de mê-  
me, donnez votre nom afin que  
l'Adsao puisse parler et agir au  
nom des foules bretonnes.

2°) Abonnez-vous au journal (5  
francs), ou du moins achetez-le ré-  
gulièrment chez le dépositaire.

Demandez aujourd'hui même,  
un mandat-carte à votre facteur  
ou à votre employé des postes; ins-  
crivez-y vos nom, adresse et  
qualité avec la double mention :  
adhérent et abonné; versez la som-  
me correspondante; expédiez à :

M. l'Administrateur de l'Adsao

Rennes C.C. 17.120

53, rue de la Vierge, Brest...

et votre conscience bretonne sera  
satisfaite.

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Je soussigné \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_  
Souscris un abonnement d'un an à « l'ADSAO ».  
Versement de CINQ francs (ou plus si le nouvel abonné veut participer à la propa-  
gande du journal.)

Signature,

Retourner ce bulletin à M. l'Administrateur de « l'ADSAO », 53, rue de la Vierge, Brest.

**ANTI-GOUDRON**

« LE BONNEX »

1<sup>er</sup> Prix du Concours International

de l'Auto

enlève immédiatement le goudron frais ou vieux

sans altérer les vernis

(Recommandé par « DUCO »)

En vente partout : Grands Magasins, Garages, etc..

Dépôt : Etabl<sup>ts</sup> Etienne CORRE,  
51 à 59, rue de la Vierge - BREST